

Notre réf: GMD/AME/CA/TD/GP/SC/16/219

12 décembre 2016

Docteur Gabriel Ngoma
Coordonnateur de la subvention GAB-T-MSPAS
Ministère de la Santé, des Affaires Sociales, de la Solidarité et de la Famille
B.P. 12311 Libreville
Gabon

Concerne : Subvention GAB-T-MSPS : Mise à jour des conditions et des mesures de gestion

Docteur Ngoma,

Suite à la mission que nous venons d'effectuer au Gabon, nous avons rationalisé les mesures de gestion pour la subvention GAB-T-MSPAS dans le but d'en simplifier la mise en œuvre et d'encourager l'appropriation nationale, conformément aux principes de Différentiation pour l'impact.

Dans cette optique, les conditions et mesures de gestion pour la subvention GAB-T-MSPAS sont remplacées par les suivantes :

Conditions

CP1 - Le bénéficiaire, par l'entremise du récipiendaire principal, communique un rapport au Fonds mondial le **30 juin de chaque année** pendant la période de mise en œuvre et l'année qui suit immédiatement la fin de cette période. Chacun de ces rapports 1) indique l'ensemble des ressources publiques nationales allouées à la riposte du pays contre la tuberculose au cours de l'année précédente, qu'il s'agisse de recettes de l'État, d'emprunts nationaux auprès de sources extérieures ou de créanciers privés, de revenus de l'assurance-maladie ou encore du produit de l'allègement de la dette, et 2) confirme le respect de l'engagement pris par le bénéficiaire d'allouer des fonds nationaux à la lutte contre la tuberculose jusqu'à concurrence du montant repris dans l'analyse des déficits de financement et dans le tableau de financement de contrepartie pour la période 2016-2018, que l'Instance de coordination nationale a soumis le 20 avril 2015 dans le contexte de la note conceptuelle relative à la tuberculose. Conformément aux engagements figurant dans ledit tableau, des ressources publiques nationales sont consacrées à la riposte nationale contre la tuberculose à hauteur de EUR 3 712 567 en 2016, EUR 3 926 971 en 2017 et EUR 3 469 766 en 2018. Le bénéficiaire justifie dûment tout manquement à ces engagements.

CP2 - Le **31 décembre 2017** au plus tard, le bénéficiaire, par l'entremise du récipiendaire principal et en collaboration avec l'Instance de coordination nationale et les autres parties prenantes et partenaires en République gabonaise, prépare et communique au Fonds mondial un plan de pérennisation du programme national de lutte contre la tuberculose, sous une forme et dans une teneur qui satisfassent le Fonds mondial (faire participer l'OMS, l'ICN etc.).

CP3 - Le bénéficiaire, par l'entremise du récipiendaire principal, est autorisé à employer les fonds de la subvention pour acheter les antituberculeux de seconde intention nécessaires pour la première année du programme. Avec le décaissement de fonds de la subvention pour l'achat des antituberculeux de seconde intention nécessaires pour la deuxième année du programme, le bénéficiaire, par l'entremise du récipiendaire principal, communique au Fonds mondial, sous une

forme et dans une teneur qui satisfassent ce dernier, les directives nationales relatives à la gestion programmatique de la tuberculose multirésistante, élaborées en collaboration avec un partenaire technique admissible par le Fonds mondial. Quoi qu'il en soit et, au plus tard **30 jours avant un décaissement prévu** comprenant des fonds alloués à l'achat de médicaments contre la tuberculose multirésistante, le bénéficiaire, par l'entremise du récipiendaire principal, présente au Fonds mondial une facture pro forma émise par l'agent d'approvisionnement désigné du Service pharmaceutique mondial et dûment délégué par le Comité feu vert.

CP4 - Le bénéficiaire, par l'entremise du récipiendaire principal, coopère pleinement avec le Comité feu vert, qui lui fournit un appui et une assistance techniques en matière de contrôle et d'intensification des mesures de lutte contre la tuberculose multirésistante mises en œuvre dans le pays. En conséquence, le bénéficiaire, par l'entremise du récipiendaire principal, prévoit dans son budget les dépenses annuelles correspondant au paiement des services du Comité feu vert et autorise le Fonds mondial à décaisser au maximum 25 000 dollars US pour y répondre (ou tout montant inférieur convenu avec le Comité feu vert et le Fonds mondial).

Mesures de gestion prioritaires

MG1 - Recruter une assistance technique internationale de longue durée (9 mois, mars-déc. 2017), épidémiologiste, pour travailler au sein du PNLT pour renforcer les capacités du personnel sur les aspects liés à la gestion de bases de données et à l'épidémiologie. Préparer le mandat avant le **15 décembre 2016** (OMS, UCP et PNLT).

MG2 - Recruter une assistance technique internationale de longue durée (6-9 mois), experte pour la mise en œuvre de la stratégie communautaire. Préparer le mandat avant le **15 décembre 2016** (RENAPS, OMS et PNLT).

MG3 - Avant le **31 mars 2017**, avec l'assistance technique d'Expertise France, élaborer un manuel de procédures de suivi et évaluation comprenant :

- Procédures de collecte de données pour le personnel du Ministère de la Santé;
- Procédures de collecte de données pour les agents communautaires;
- Procédures de collecte de données pour le réseau de laboratoire (déjà en phase de validation);
- Procédures de consolidation, de communication de l'information, de suivi et évaluation à tous les niveaux (SSR, SR, RP);
- Mécanisme d'assurance qualité des données (à tous les niveaux ci-dessus).

MG4 - S'assurer que toutes les données stratégiques sur la tuberculose sont intégrées à la base de données «Information sanitaire» ou dans le logiciel DHIS2 (si installé). *[Date à déterminer après la mission d'Assistance Technique prévue pour décembre 2016].*

MG5 - Avant le **10 décembre 2016**, partager avec le Fonds mondial les documents finaux concernant le réseau des laboratoires :

- Stratégie nationale du réseau des laboratoires mise à jour;
- Plan pour le LNR (localisation, mode de fonctionnement, chronogramme pour transférer la technologie du CERMEC au LNR, besoins en personnel, formation, budget);
- Budget total et montant à être financé par la subvention du Fonds mondial;
- Analyse des conditions de sites pour les GeneXpert;
- Preuve de validation des points antérieurs par le Comité feu vert.

MG6 - Avant le **31 mars 2017**, assurer la mise en place d'un comité national de quantification, définir sa composition, la fréquence de ses réunions et son mandat.

MG7 - Avant le **31 décembre 2016**, signer les contrats entre SR et SSR.

MG8 - Assurer la stabilité des ressources humaines au sein du Ministère de la Santé et du PNLT.

MG9 - TOMPRO : Avant le **31 décembre 2016**, assurer l'accès au serveur et faciliter la mission d'installation.

Mesures de gestion reportées à une date ultérieure

Les mesures de gestion suivantes ont été reportées au deuxième semestre de 2017 :

- Mandat et organigramme liés à la gestion des produits de santé;
- Analyse du système de gestion de la logistique et du plan d'action;
- Considérer la stratégie de prise en charge des activités comptables au niveau des SR;
- Considérer la nécessité de réaliser une étude sur la polypharmacorésistance MDR.

Conditions et mesures de gestion réalisées

Les conditions et actions de gestion suivantes ont été réalisées :

- Mandat Infosani Web;
- Note de services et mandat PMU;
- Plan de formation;
- Achat véhicules avec agent;
- Manuel de procédures BP (2);
- Manuel de procédures SR;
- Comite TB-VIH;
- Agent d'approvisionnement;
- Recruter ATF et coordinateur comptable;
- Bilan pré-thérapeutique;
- Stratégie communautaire.

Nous vous prions de nous envoyer une mise à jour de l'exécution des conditions et mesures de gestion **avant le 15 janvier 2017**.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Docteur Ngoma, l'expression de mes salutations distinguées.



Giulia Perrone
Gestionnaire de portefeuille
Afrique centrale

Copie à : Membres de l'Instance de coordination nationale Gabon

S.E. Léon Nzouba, Ministre de la Santé publique et de la Population
Dr Anne-Marie Antchouey, Directeur générale de la Santé
Jocelyn Mahoumbou, Coordonnateur, Programme Nationale de la Tuberculose
Julian Engonga Owono, Agent local du Fonds, PricewaterhouseCoopers